



ENQUÊTE CDES Savoie

Orientations 2002-2003

DRASS Rhône-Alpes – CREA Rhône-Alpes



DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE RHÔNE-ALPES



s o m m a i r e

1.	DONNÉES GÉNÉRALES	3
2.	PREMIÈRES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS : DÉMOGRAPHIE	4
3.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES.....	6
4.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS RÉALISÉES.....	13
5.	ÉCART ENTRE LES PROPOSITIONS SOUHAITABLES ET LES PROPOSITIONS RÉALISÉES.....	17
6.	LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES	19

1. DONNÉES GÉNÉRALES

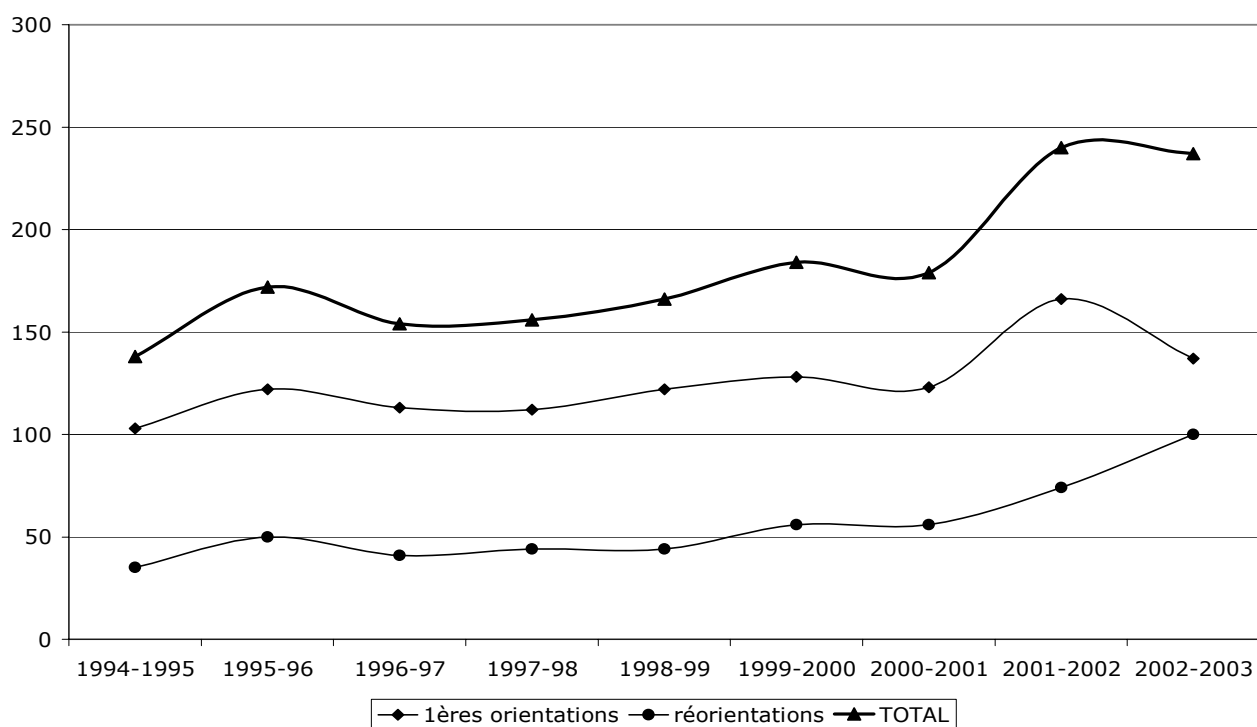
Le département de la Savoie renseigne cette enquête depuis la campagne d'orientation 1994-1995.

1.1. NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS

237 dossiers ont été traités par la CDES de Savoie concernant des premières orientations ou des réorientations vers le secteur médico-éducatif au cours de la campagne 2002-2003. Les premières orientations comptent 137 dossiers soit 58% des dossiers traités. Les réorientations comptent 100 dossiers.

Pour cette campagne, les données ont été recueillies dans deux fichiers différents selon qu'il s'agissait d'une première demande d'orientation ou d'une réorientation au sein du dispositif, ceci induisant quelques différences de présentation du document par rapport aux années précédentes.

	1ères orientations		réorientations		TOTAL	
1994-95	103	75%	35	25%	138	100%
1995-96	122	71%	50	29%	172	100%
1996-97	113	73%	41	27%	154	100%
1997-98	112	72%	44	28%	156	100%
1998-99	122	73%	44	27%	166	100%
1999-2000	128	70%	56	30%	184	100%
2000-2001	123	69%	56	31%	179	100%
2001-2002	166	69%	74	31%	240	100%
2002-2003	137	58%	100	42%	237	100%

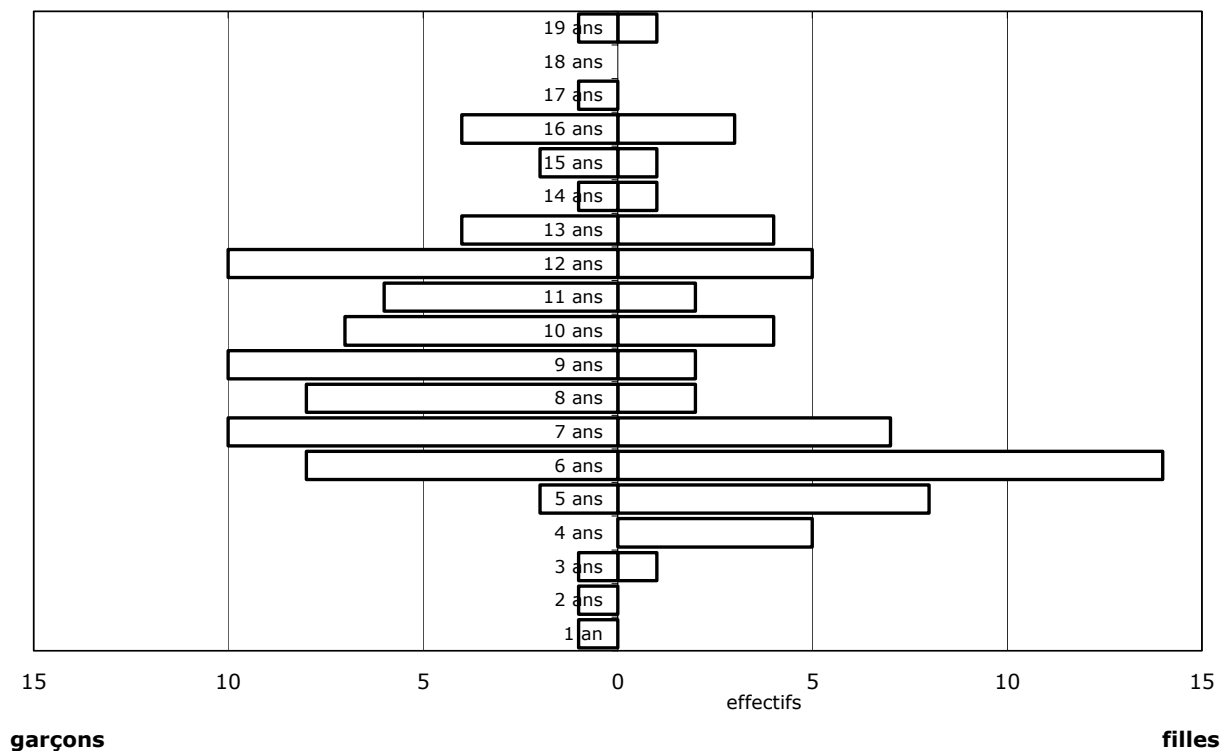


2. DÉMOGRAPHIE

premières orientations				réorientations			
	garçons	filles	total		garçons	filles	total
moins de 4 ans	3	1	4	moins de 4 ans	0	1	1
4/6 ans	10	27	37	4/6 ans	2	1	3
7/9 ans	28	11	39	7/9 ans	6	3	9
10/12 ans	23	11	34	10/12 ans	8	8	16
13/15 ans	7	6	13	13/15 ans	25	11	36
16 ans et plus	6	4	10	16 ans et plus	15	20	35
TOTAL	77	60	137	TOTAL	56	44	100
	56%	44%			56%	44%	

2.1. PREMIÈRES ORIENTATIONS

137 jeunes sont concernés par une première orientation.



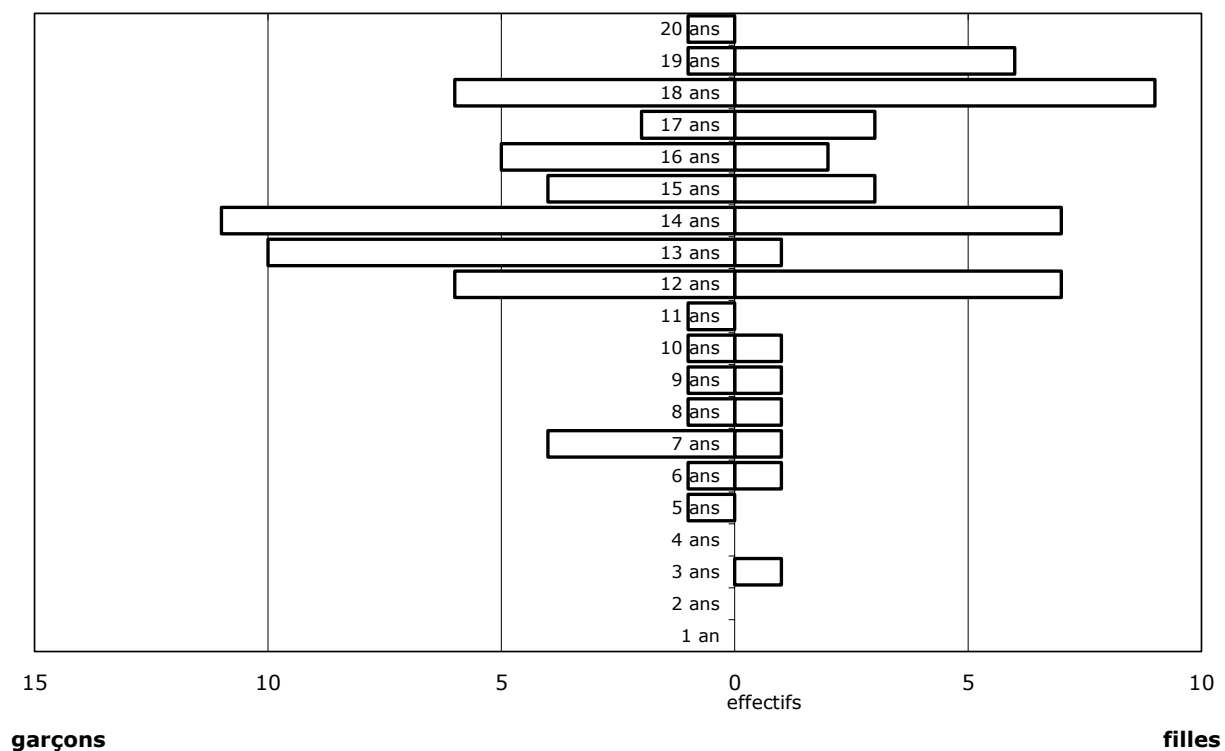
Les garçons représentent 56% de l'effectif.

Concernant les premières orientations vers le secteur médico-éducatif, on observe pour les garçons, une grande partie de l'effectif entre 6 et 12 ans ; pour les filles, un pic autour de 6 ans.

L'âge moyen à la première orientation est de 9,5 ans pour les garçons et de 8,5 ans pour les filles.

2.2. RÉORIENTATIONS

100 jeunes sont concernés par une réorientation au cours de cette campagne.



Les garçons représentent 56% de l'effectif.

L'âge moyen concernant les réorientations est de 13,5 ans pour les garçons et de 14,5 ans pour les filles.

3. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

3.1. PREMIÈRES ORIENTATIONS : CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOUHAITABLES

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	39	28%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	15	11%
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	3	2%
IR	19	14%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	2	2%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	5	4%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	6	4%
ÉT. POUR ÉPILEPTIQUES	1	1%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	21	15%
SERV. TROUBLES PERSONNALITÉ	4	3%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	14	10%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	7	5%
SERV. POUR DYSPHASIQUES	1	1%
TOTAL	137	100%

Les premières orientations souhaitables vers un **IME** concernent **41%** de l'effectif ; les premières orientations vers un **IR** concernent **14%** de l'effectif (21% des premières orientations concernaient un IR lors de la campagne précédente en 2001-2002).

Les premières orientations souhaitables vers un **service** concernent **34% de l'effectif** : 15% nécessiterait un suivi par un SESSAD pour déficients intellectuels, 10% par un service pour déficients moteurs et 5% par un service pour déficients auditifs.

3.2. RÉORIENTATIONS : CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOUHAITABLES

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	29	29%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	13	13%
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	7	7%
IR	4	4%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	3	3%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	6	6%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	5	5%
AUTRE non précisé	1	1%
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	27	27%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	5	5%
TOTAL	100	100%

Les réorientations souhaitables vers un **IME** représentent 49% de l'effectif. Les réorientations vers un **service** ne concernent que **32%** de l'effectif (6% de l'effectif lors de la campagne précédente 2001-2002).

3.3. **ENSEMBLE: CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOUHAITABLES**

IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	68	29%
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	28	12%
IME (DÉFICIENCE. INTEL. PROFONDS)	10	4%
IR	23	10%
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	5	2%
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	11	5%
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	11	5%
ÉT. POUR ÉPILEPTIQUES	1	-
AUTRE non précisé	1	-
<i>ensemble des établissements</i>	<i>158</i>	<i>67%</i>
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	48	20%
SERV. TROUBLES PERSONNALITÉ	4	2%
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	14	6%
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	12	5%
SERV. POUR DYSPHASIQUES	1	-
<i>ensemble des services</i>	<i>79</i>	<i>33%</i>
TOTAL	237	100%

Pour l'ensemble de l'effectif : plus d'un jeune sur 4 est orienté vers un IME pour déficients intellectuels légers ; 45% sont orientés vers un IME.
Un jeune sur 5 est orienté vers un service.

3.4. MODES D'ACCUEIL SOUHAITABLES

PREMIÈRES ORIENTATIONS SOUHAITABLES

Pour les 90 jeunes concernés par une orientation souhaitable vers un établissement Annexes 24 (services non comptés), les modes d'accueil indiqués comme souhaitables concernent :

	internat de semaine	semi- internat	non précisé	TOTAL
IME déficients. int. légers	19	18	2	39
IME déficients. int. moyens	1	13	1	15
IME déficients. int. profonds	1	2	-	3
IR	17	2	-	19
établissement pour déficients moteurs	-	2	-	2
établissement pour polyhandicapés	1	4	-	5
établissement pour déficients auditifs	-	6	-	6
établissement pour épileptiques	-	1	-	1
TOTAL	39	48	3	

Le mode d'accueil souhaitable diffère selon la catégorie d'établissement concernée :

	internat de semaine	semi- internat	non précisé	TOTAL
IME déficients. int. légers	49%	46%	5%	100%
IME déficients. int. moyens	7%	87%	7%	100%
IME déficients. int. profonds	33%	67%	-	100%
IR	89%	11%	-	100%
établissement pour déficients moteurs	-	100%	-	100%
établissement pour polyhandicapés	20%	80%	-	100%
établissement pour déficients auditifs	-	100%	-	100%
établissement pour épileptiques	-	100%	-	100%
TOTAL	43%	53%	3%	100%

- **temps partiel**

Pour les premières orientations, 2 jeunes sont concernés (orientations souhaitables vers un IME pour déficients intellectuels légers et un IME pour déficients intellectuels moyens).

- **placement familial spécialisé**

Aucun jeune concerné.

RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

	internat	internat de semaine	internat séquentiel	semi- internat	<i>non précisé</i>	TOTAL
IME (déf. intel. légers)	-	19	-	9	1	29
IME (déf. intel. moyens)	-	4	-	9	-	13
IME (déf. intel. profonds)	-	3	1	2	1	7
IR	-	4	-	-	-	4
ét. pour déficients moteurs	1	-	-	2	-	3
ét. pour polyhandicapés	1	1	1	3	-	6
ét. pour déficients auditifs	-	-	-	5	-	5
AUTRE non précisé	-	-	-	1	-	1
TOTAL	2	31 (46%)	2	31 (46%)	2 (100%)	68

Parmi les 68 réorientations souhaitables concernant un *établissement*, le mode d'accueil cité se répartit équitablement entre le semi-internat et l'internat de semaine

- **temps partiel**

Le temps partiel concerne 3 jeunes :

- Établissement pour polyhandicapés : 2
- Établissement pour déficients auditifs : 1

- **placement familial spécialisé**

Aucun jeune concerné.

3.5. PRISES EN CHARGE PÉDAGOGIQUES SOUHAITABLES

PREMIÈRES ORIENTATIONS

	Classe ordinaire	CLIS	UPI	SEGPA	Classe intégrée à l'établissement	NON	non réponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	-	-	-	-	39	-	-	39
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	-	-	-	13	1	1	15
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	-	-	-	-	1	-	2	3
IR	-	-	-	-	19	-	-	19
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	-	-	-	2	-	-	2
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	-	-	2	3	5
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	6	-	-	-	-	-	6
ÉT. POUR ÉPILEPTIQUES	-	-	-	-	1	-	-	1
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	3	10	4	-	-	-	4	21
SERV. TROUBLES PERSONNALITÉ	1	-	-	2	-	-	1	4
SERV. POUR DÉF. MOTEURS	13	-	-	-	-	-	1	14
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	3	-	-	-	-	1	3	7
SERV. POUR DYSPHASIQUE	-	-	1	-	-	-	-	1
TOTAL	20	16	5	2	75	4	15	137

On observe que pour la quasi-totalité des orientations souhaitables vers un établissement, la prise en charge pédagogique souhaitable consiste en une classe intégrée à l'établissement, excepté pour les orientations vers un établissement pour déficients auditifs (scolarisation souhaitable en CLIS).

Les jeunes pour lesquels un service serait souhaitable seraient majoritairement accueillis en classe ordinaire ou en CLIS. Les UPI concernent 5 jeunes.

Les prises en charge pédagogiques souhaitables en classe ordinaire concernent les jeunes pour lesquels un suivi par un service serait souhaitable, et notamment un service pour déficients moteurs.

RÉORIENTATIONS

	Classe ordinaire	Classe ordinaire + Classe inté- grée à l'établ.	UPI	Classe intégrée à l'établ.	NON	non réponse	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	-	-	-	29	-	-	29
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	-	-	12	1	-	13
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	-	-	-	1	5	1	7
IR	-	-	-	4	-	-	4
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	-	-	3	-	-	3
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	-	-	-	-	6	-	6
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	1	-	3	-	1	5
AUTRE non précisé	-	-	-	-	-	1	1
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	-	-	3	-	-	24	27
SERV. POUR DÉF. AUDITIFS	4	-	-	-	-	1	5
TOTAL	4	1	3	52	12	28	100

Sur 100 jeunes concernés par une réorientation, une scolarisation intégrée à l'établissement est citée dans 52% des cas.

Les classes ordinaires concernent 4 jeunes dont l'orientation est souhaitable vers un service pour déficients auditifs (4).

Pour 12 jeunes, aucune scolarité n'est envisagée : il s'agit principalement d'orientations vers un IME pour déficients intellectuels profonds, vers un établissement pour polyhandicapés.

Aucune scolarisation n'est indiquée pour 28 jeunes (dont 24 jeunes réorientés vers un service pour déficients intellectuels qui ont entre 16 et 20 ans).

3.6. LES PRISES EN CHARGE COMPLÉMENTAIRES SOUHAITABLES

PREMIÈRES ORIENTATIONS SOUHAITABLES

Parmi les premières orientations prononcées pour cette campagne, 12 jeunes, soit 9% de l'effectif, une prise en charge complémentaire serait souhaitable.

	CMP	CATTP	CMP + CATTP	HDJ	ét. protection enfance	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	2	1	1	3	-	7
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	-	-	1	-	1
IR	-	-	-	1	-	1
SERV. POUR DÉF. INTELLECTUELS	-	-	-	1	-	1
SERV. TROUBLES PERSONNALITÉ	-	-	-	-	2	2
TOTAL	2	1	1	6	2	12

RÉORIENTATIONS SOUHAITABLES

Pour 4 jeunes seulement, cette indication est exprimée.

	CMP	HDJ	ét. protection enfance	suivi orthopé- dique + kiné	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	1	-	1	-	2
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	-	-	1	1
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	-	1	-	-	1
TOTAL	1	1	1	1	4

4. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS RÉALISÉES

	1 ^{ères} orientations		réorientations		ENSEMBLE	
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS LÉGERS	37	27%	29	29%	66	28%
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS MOYENS	9	7%	11	11%	20	8%
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS PROFONDS	1	1%	6	6%	7	3%
IR	13	9%	1	1%	14	6%
ÉTABLISSEMENT POUR DÉFICIENTS MOTEURS	2	1%	5	5%	7	3%
ÉTABLISSEMENT POUR POLYHANDICAPÉS	4	3%	7	7%	11	5%
ÉTABLISSEMENT POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	6	4%	7	7%	13	5%
SERVICE POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS	16	12%	27	27%	43	18%
SERVICE TROUBLES PERSONNALITÉ	1	1%	-	-	1	-
SERVICE POUR DÉFICIENTS MOTEURS	3	2%	-	-	3	1%
SERVICE POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	7	5%	4	4%	11	5%
NON RÉPONSE OU AUCUNE PRISE EN CHARGE	38	28%	3	3%	41	17%
TOTAL	137	100%	100	100%	237	100%

39% des orientations réalisées (premières orientations et réorientations confondues) concernent un IME. Les orientations réalisées vers un service concernent presque un jeune sur 4 (24%).

4.1. MODE D'ACCUEIL

POUR LES PREMIÈRES ORIENTATIONS

Pour les 72 jeunes concernés par une première orientation réalisée vers un établissement Annexes 24 (services non comptés), les modes d'accueil sont :

	INTERNAT DE SEMAINE	INTERNAT SÉQUENTIEL	SEMI- INTERNAT	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	17	1	19	37
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	-	9	9
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	1	-	-	1
IR	13	-	-	13
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	-	2	2
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	3	-	1	4
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	-	6	6
TOTAL	34	1	37	72

- IME pour déficients intellectuels légers : répartition équitable des orientations réalisées entre le semi-internat et l'internat de semaine (1 en internat séquentiel) ;
- IME pour déficients intellectuels moyens : toutes les orientations concernent le semi-internat ;
- IR : la totalité des orientations réalisées concernent un internat de semaine.

- **temps partiel**

Un temps partiel est réalisé pour 8 jeunes : 3 en IME pour déficients intellectuels moyens, 3 en IME pour déficients intellectuels légers, 1 en établissement pour polyhandicapés et 1 en établissement pour déficients moteurs.

Pour seulement 1 de jeune, un temps partiel avait été indiqué comme souhaitable.

- **placement familial spécialisé**

Aucun jeune n'est concerné par un placement familial.

POUR LES RÉORIENTATIONS

Pour les 66 jeunes concernés par une réorientation vers un établissement Annexes 24 (services non comptés), les modes d'accueil sont :

	INTERNAT	INTERNAT DE SEMAINE	INTERNAT SÉQUENTIEL	SEMI- INTERNAT	TOTAL
IME (DÉF. INTEL. LÉGERS)	-	26	-	3	29
IME (DÉF. INTEL. MOYENS)	-	4	1	6	11
IME (DÉF. INTEL. PROFONDS)	-	2	-	4	6
IR	-	1	-	-	1
ÉT. POUR DÉFICIENTS MOTEURS	1	1	-	3	5
ÉT. POUR POLYHANDICAPÉS	1	1	2	3	7
ÉT. POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	-	2	-	5	7
TOTAL	2	37	3	24	66

- IME pour déficients intellectuels légers : 9 orientations réalisées sur 10 concernent l'internat de semaine ;
- Établissement pour polyhandicapés : 2/7 en internat séquentiel, 3/7 en semi-internat ;
- Établissement pour déficients auditifs : plus des 3/4 des orientations réalisées concernent un accueil en semi-internat.

- **temps partiel**

Un temps partiel est réalisé pour 3 jeunes ; 1 en établissement pour déficients intellectuels profonds, 1 en établissement pour polyhandicapés, 1 en établissement pour déficients auditifs.

Pour ces 1 jeune, un temps partiel avait été indiqué comme souhaitable.

- **placement familial spécialisé**

Aucun jeune n'est concerné par un placement familial.

4.2. LES ORIENTATIONS RÉALISÉES HORS DÉPARTEMENT

12 orientations sont réalisées dans un autre département : 7 premières orientations et 5 réorientations.

	premières orientations	réorientations	Total	catégories d'établissement ou services
Haute-Savoie	3	2	5	IME pour déficients intellectuels légers : 5
Isère	1	-	1	service pour déficients intellectuels : 1
Ain	2	-	2	IME pour déficients intellectuels légers : 1 IME pour déficients intellectuels moyens : 1
Drôme	-	1	1	établissement pour déficients auditifs : 1
Doubs	-	1	1	IME pour déficients intellectuels légers : 1
Aveyron	1	-	1	service troubles personnalité : 1
Hérault	-	1	1	IME pour déficients intellectuels moyens : 1

La Haute-Savoie limitrophe est principalement sollicitée pour des IME.

- Pour les *premières orientations*, les causes invoquées concernent la proximité géographique (6 : 3 placements en Haute-Savoie, 1 en Isère, 2 dans l'Ain) et la demande de la famille (1) ;
- pour les *réorientations* : éloignement familial souhaitable (3 : IME pour déficients intellectuels légers) et l'absence d'équipement (1 : établissement pour déficients auditifs dans la Drôme).

	orientations hors département	Nombre et taux par rapport à l'ensemble des dossiers
1995-1996	19	11%
1996-1997	12	8%
1997-1998	23	15%
1998-1999	15	9%
1999-2000	24	13%
2000-2001	10	6%
2001-2002	19	8%
2002-2003	12	5%

5. ÉCART ENTRE LES PROPOSITIONS SOUHAITABLES ET LES PROPOSITIONS RÉALISÉES

	premières orientations			réorientations			cumul
	souh.	réal.	écart	souh	réal.	écart	
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS LÉGERS	39	37	-2	29	29	0	-2
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS MOYENS	15	9	-6	13	11	-2	-8
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS PROFONDS	3	1	-2	7	6	-1	-3
IR	19	13	-6	4	1	-3	-9
ÉTABLISSEMENT POUR DÉFICIENTS MOTEURS	2	2	0	3	5	+2	+2
ÉTABLISSEMENT POUR POLYHANDICAPÉS	5	4	-1	6	7	+1	0
ÉTABLISSEMENT POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	6	6	0	5	7	+2	+2
ÉTABLISSEMENT POUR ÉPILEPTIQUES	1	-	-1	-	-	-	-1
AUTRE NON PRÉCISÉ	-	-	-	1	-	-1	-1
SERVICE POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS	21	16	-5	27	27	0	-5
SERVICE TROUBLES PERSONNALITÉ	4	1	-3	-	-	-	-3
SERVICE POUR DÉFICIENTS MOTEURS	14	3	-11	-	-	-	-11
SERVICE POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	7	7	0	5	4	-1	-1
SERVICE POUR DYSPHASIQUES	1	-	-1	-	-	-	-1

Les écarts les plus importants — **en nombre** — entre les orientations souhaitables et les orientations réalisées concernent :

- les orientations vers un service pour déficients moteurs : 11/14 orientations (premières orientations et réorientations cumulées) non réalisées ;
- les orientations vers un IR : 9 orientations non réalisées soit plus d'1/3 des orientations souhaitables vers un IR ;
- les orientations vers un IME pour déficients intellectuels moyens : 8 orientations non-réalisées, soit 3/10 vers ce type d'établissement ;
- les orientations vers un service pour déficients intellectuels : 5 orientations non-réalisées, soit 10% vers ce type d'établissement ;

En terme de **proportions** :

- 11 orientations sur 14 vers un service pour déficients moteurs ne sont pas réalisées ;
- les 3/4 des orientations vers un SESSAD / IR ne sont pas réalisées ;
- 39% des orientations vers un IR ne sont pas réalisées ;
- 3 orientations sur 10 vers un établissement pour déficients intellectuels moyens et profonds ne sont pas réalisées.

ÉCARTS CONCERNANT LES PRISES EN CHARGE COMPLÉMENTAIRES SOUHAITABLES ET RÉALISÉES

	souhaitable	réalisée
CAMSP	-	1
CATTP	1	4
CMP	3	9
CMP + CATTP	1	-
CMP + établissement relevant de la protection de l'enfance	-	2
CMP + prise en charge en libéral		1
CMPP	-	1
Hôpital de jour	7	7
Hôpital de jour + établissement relevant de la protection de l'enfance		
établissement relevant de la protection de l'enfance	3	17
établissement sanitaire	-	1
suivi orthopédique + kiné	1	-

ÉCARTS CONCERNANT LA SCOLARITÉ SOUHAITABLE ET RÉALISÉE

	souhaitable	réalisé	écarts
classe ordinaire	24	28	+4
CLIS	16	20	+4
UPI	8	9	+1
SEGPA	2	6	+4
EREA	-	2	+2
classe intégrée à l'établissement	127	105	-22
classe intégrée à l'établissement + classe ordinaire	1	1	0
classe intégrée à l'établissement + CLIS	-	1	+1
pas de scolarité	16	17	+1
non réponse	43	48	+5

6. LES ORIENTATIONS ET RÉORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

	1ères ORIENTATIONS	RÉORIENTATIONS	TOTAL
Orientations sans solution (RADESS)	38	3	41
Par défaut	29	26	55
TOTAL	67	29	96

70% des orientations problématiques sont des premières orientations (67/96) ;
 41% de l'ensemble des orientations (premières orientations et réorientations) sont problématiques et 17% des (ré)orientations sont sans solution ;
 49% des premières orientations et 29% des réorientations sont problématiques.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉ/ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES

	RADESS		Par défaut		TOTAL	
1995-1996	28	16%	12	7%	40	23%
1996-1997	16	10%	6	4%	22	14%
1997-1998	35	22%	5	3%	40	25%
1998-1999	32	19%	21	13%	53	32%
1999-2000	45	24%	8	4%	53 +1 NR	29%
2000-2001	46	26%	20	11%	66	37%
2001-2002	42	18%	65	27%	107	45%
2002-2003	41	17%	55	23%	96	40%

41% des jeunes n'ont pu être orientés conformément à l'orientation souhaitée et 42% de ceux-ci n'ont pas de solution médico-éducative.

*ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES
SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUHAITABLES (ANNEXE 24)*

• **premières orientations**

	DÉFAUT	RADESS	TOTAL	% / ÉTAB. SOUHAITABLES
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS LÉGERS	14	6	20	51%
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS MOYENS	3	5	8	53%
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS PROFONDS	3	-	3	100%
IR	2	6	8	42%
ÉTABLISSEMENT POUR POLYHANDICAPÉS	2	1	3	60%
ÉTABLISSEMENT POUR ÉPILEPTIQUES	-	1	1	100%
SERVICE POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS	2	7	9	43%
SERVICE TROUBLES PERSONNALITÉ	2	1	3	75%
SERVICE POUR DÉFICIENTS MOTEURS	-	11	11	79%
SERVICE POUR DYSPHASIQUES	1	-	1	100%
TOTAL	28	38	67	49%

57% des premières orientations problématiques sont des RADESS.

En nombre, ce sont les orientations vers les IME (pour déficients intellectuels légers et moyens), les IR et les services pour déficients intellectuels et déficients moteurs qui sont les plus importantes.

En terme de taux, de nombreuses catégories seraient à citer mais avec, pour certaines, des effectifs très faibles (excepté les services pour déficients moteurs)

- **réorientations**

	DÉFAUT	RADESS	TOTAL	% / ÉTAB. SOUHAITABLES
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS LÉGERS	6	2	8	28%
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS MOYENS	5	-	5	38%
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS PROFONDS	6	-	6	86%
IR	2	1	3	75%
ÉTABLISSEMENT POUR POLYHANDICAPÉS	5	-	5	83%
AUTRE NON PRÉCISÉ	1	-	1	100%
SERVICE POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	1	-	1	20%
TOTAL	26	3	29	29%

10% des réorientations problématiques sont sans solution (soit 3 jeunes).

Pour ce qui concerne les réorientations, les catégories les plus citées (pour des orientations par défaut) concernent les IME (pour déficients intellectuels légers, moyens et profonds) et les établissements pour polyhandicapés.

- **réorientations par défaut :**

Pour les 26 jeunes concernés par une réorientation par défaut :

réalisé → souhaité ↓	IME pour déficients intell. légers	IME pour déficients intell. moyens	IME pour déficients intell. profonds	établ. pour déficients moteurs	établ. pour poly-handicapés	établ. pour déficients auditifs-	TOTAL
IME pour déficients intellectuels légers	6	-	-	-	-	-	6
IME pour déficients intell. moyens	-	3	-	2	-	-	5
IME pour déficients intell. profonds	-	-	5	-	1	-	6
IR	2	-	-	-	-	-	2
établissement pour polyhandicapés	-	-	-	-	5	-	5
autre non précisé	-	-	-	-	-	1	1
service pour déficients auditifs	-	-	-	-	-	1	1
TOTAL	8	3	5	2	6	2	26

L'analyse nous montre deux cas de figure principaux concernant une réorientation par défaut (à ce titre, l'indication « maintien dans l'établissement » n'a pas été repérée dans cette enquête) :

- soit la réponse en terme d'établissement ou service est sensiblement différente de l'orientation qui avait été indiquée comme souhaitable (exemple en ligne 4 : une orientation vers un IME pour déficients intellectuels légers a été réalisée quand c'était un IR qui était souhaité) ;
- soit la réponse est de même nature ; en ce cas c'est le mode d'accueil qui diffère (exemple première ligne : pour 6 jeunes une orientation vers un IME pour déficients intellectuels légers était souhaitée et a été réalisée ; un accueil en semi-internat était souhaité, et un accueil en internat de semaine a été réalisé).

- **pour l'ensemble**

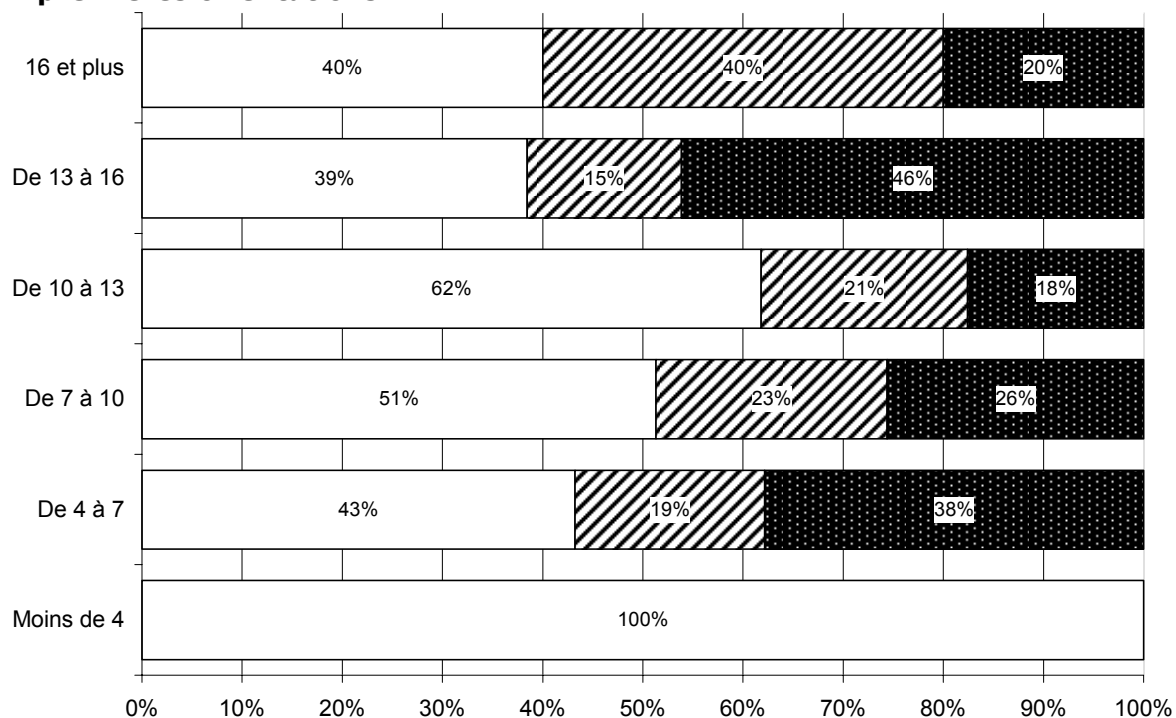
	<i>souhaité</i>	DEFAUT	RADESS	ensemble des orientations problématiques			
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS LÉGERS	68	20 29%	8 12%	28	41%		
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS MOYENS	28	8 29%	5 18%	13	46%		
IME POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS PROFONDS	10	9 90%	- -	9	90%		
IR	23	4 17%	7 30%	11	48%		
ÉTABLISSEMENT POUR POLYHANDICAPÉS	11	7 64%	1 9%	8	73%		
ÉTABLISSEMENT POUR ÉPILEPTIQUES	1	- -	1 100%	1	100%		
AUTRE NON PRÉCISÉ	1	1 100%	- -	1	100%		
SERVICE POUR DÉFICIENTS INTELLECTUELS	48	2 4%	7 15%	9	19%		
SERVICE TROUBLES PERSONNALITÉ	4	2 50%	1 25%	3	75%		
SERVICE POUR DÉFICIENTS MOTEURS	14	- -	11 79%	11	79%		
SERVICE POUR DÉFICIENTS AUDITIFS	12	1 8%	- -	1	8%		
SERVICE POUR DYSPHASIQUES	1	1 100%	- -	1	100%		
TOTAL	237	55 23%	41 17%	96	41%		

Selon les catégories d'établissements, la proportion — mais aussi la nature — des problèmes rencontrés varie substantiellement :

- pour les IME pour déficients intellectuels légers, une orientation problématique concerne plus de 4 jeunes sur 10, et l'absence de solution médico-éducative plus d'un jeune sur 10,
- pour les IME pour déficients intellectuels profonds, une orientation problématique concerne 9 jeunes sur 10, tous orientés par défaut
- pour les IR une orientation problématique concerne presque la moitié des jeunes, et l'absence de solution médico-éducative 30%,
- pour les services pour déficients moteurs, 79% des orientations sont problématiques et toutes sans solution.

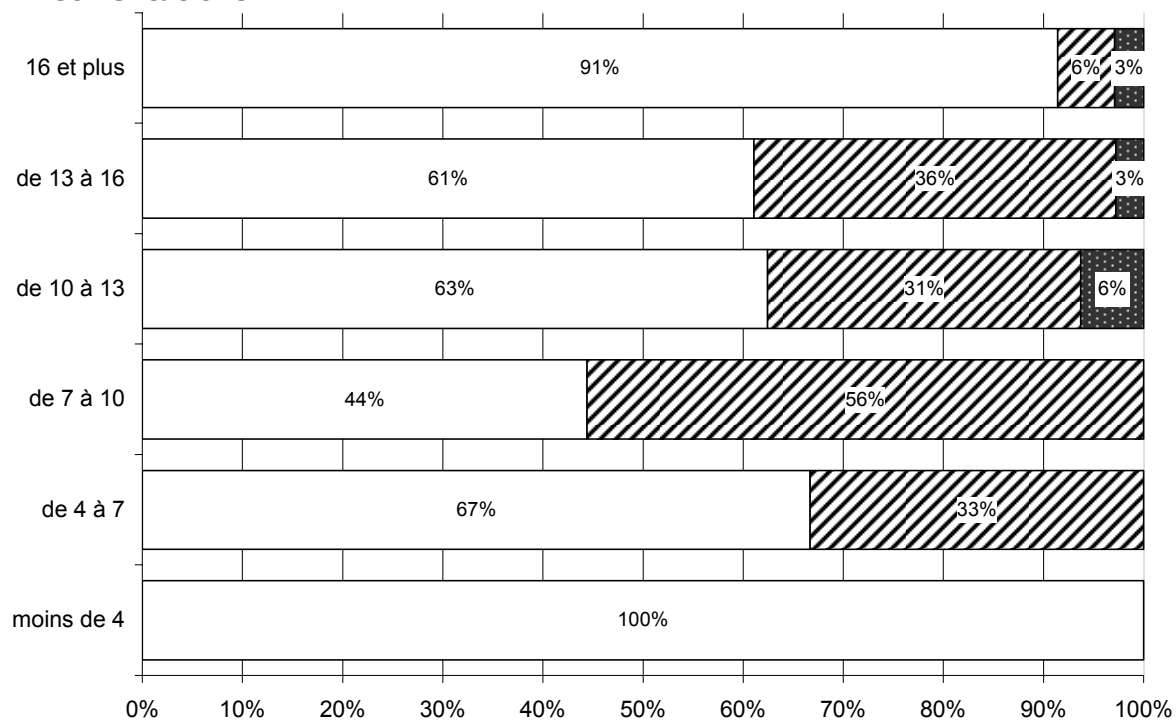
LES (RÉ)ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES SELON L'ÂGE

• premières orientations



(blanc : orientations non problématiques, hachuré : par défaut, noir : sans solution)

• réorientations



(blanc : orientations non problématiques, hachuré : par défaut, noir : sans solution)

CAUSES DE L'ORIENTATION PROBLÉMATIQUE

	95/96		96/97		97/98		98/99		99/2000		2000/01		2001/02		2002/03	
Absence d'équipement	1	1%	5	3%	7	5%	-	-	7	4%	1	1%	30	13%	21	9%
Manque de place	31	18%	8	5%	19	12%	46	28%	37	20%	41	23%	45	19%	35	15%
Refus par l'établissement	2	1%	-	-	4	3%	1	1%	4	2%	10	6%	10	4%	4	2%
Refus de l'orientation en éducation spé.	-	-	5	3%	9	6%	3	2%	4	2%	7	4%	10	4%	10	4%
Refus internat ou éloignement	4	2%	3	3%	-	-	3	2%	1	1%	2	1%	17	7%	7	3%
Autre	3	2%	-	-	1	1%	-	-	1	1%	-	-	3	1%	13	5%

Les pourcentages sont calculés sur le total des ré/orientations

Autre : « Mésanges » ?? pour 8

CAUSES DES RÉ/ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUHAITABLES (ANNEXE 24)

• **premières orientations**

	absence d'équipement	manque de place	refus par l'établissement	refus de l'orientation Éducation Spéciale par les parents	refus de l'éloignement ou de l'internat par les parents	autre	Non réponse	TOTAL
IME pour déficients intell. légers	4	3	2	4	5	-	2	20
IME pour déficients intell. moyens	-	5	-	2	1	-	-	8
IME pour déficients intell. profonds	-	1	-	-	1	1	-	3
IR	1	5	1	-	-	1	-	8
établissement pour polyhandicapés	1	-	-	1	-	1	-	3
établissement pour épileptiques	-	1	-	-	-	-	-	1
							-	
service pour défi- cients intellectuels	4	3	-	1	-	-	1	9
service troubles personnalité	2	1	-	-	-	-	-	3
service pour défi- cients moteurs	-	10	1	-	-	-	-	11
service pour dys- phasiques	-	-	-	-	-	-	1	1
TOTAL	12	29	4	8	7	3	4	67

C'est le manque de place qui prédomine largement en terme de cause des premières orientations problématiques avec 43% des réponses ; l'absence d'équipement est cité dans 18% des cas.

A noter par ailleurs : le refus de l'orientation vers le dispositif d'Éducation Spéciale par les parents : 12% ; le refus par l'établissement et le refus par les parents de l'éloignement ou de l'internat : 10%.

- **réorientations**

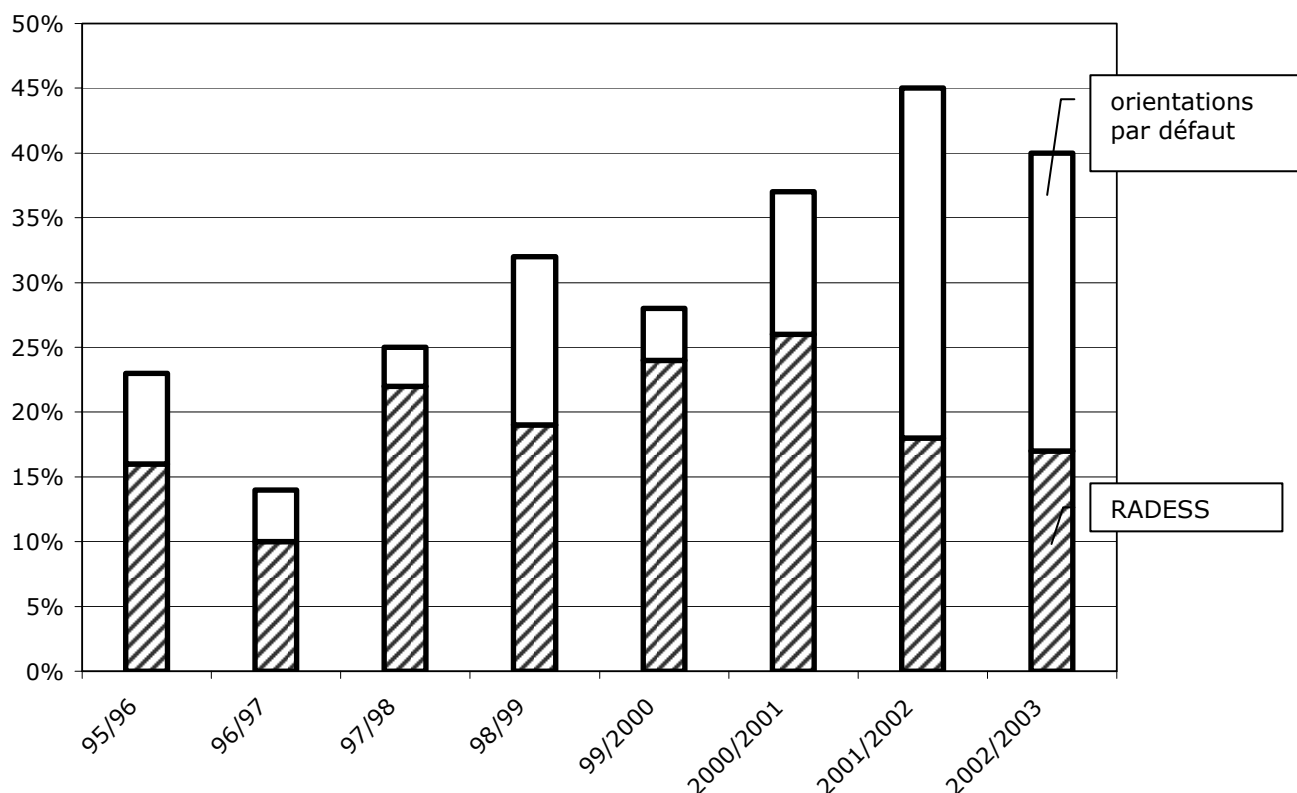
	absence d'équipement	manque de place	refus de l'orientation Éducation Spéciale par les parents	autre	TOTAL
IME pour déficients intell. légers	5	2	1	-	8
IME pour déficients intell. moyens	1	3	1	-	5
IME pour déficients intell. profonds	-	3	-	3*	6
IR	2	-	-	1	3
établissement pour polyhandicapés	-	-	-	5*	5
autre non précisé	1	-	-	-	1
service pour déficients auditifs	-	-	-	1	1
TOTAL	9	8	2	10	29

(*) pour 8 est indiqué « mésanges »

Pour les réorientations problématiques c'est le manque d'équipement qui prédomine avec 31% des réponses et le manque de places (28% des réorientations problématiques).

Voir « autre, mésanges »

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES ORIENTATIONS PROBLÉMATIQUES



Globalement, le taux d'orientations problématiques est redescendu à 40% après avoir atteint 45% des orientations lors de la campagne 2001/2002.

Comme lors de la campagne précédente, le taux d'orientations par défaut reste important par rapport aux orientations sans solution.

Les catégories d'établissement pour lesquelles les orientations **problématiques** (orientations sans solution ou par défaut) sont plus particulièrement marquées sont principalement :

- **en nombre :**

- les IME pour déficients intellectuels légers (28),
- les IME pour déficients intellectuels moyens (13),
- les IR (11),
- les services pour déficients moteurs (11).

- **en taux**

- les IME pour déficients intellectuels profonds (90%, 9 jeunes concernés),
- les services pour déficients moteurs (79%, 11 jeunes concernés),
- les SESSAD IR (75%, 3 jeunes concernés),
- les établissements pour polyhandicapés (73%, 8 jeunes concernés),

En terme d'orientations **sans solution** :

- **en nombre :**

- les services pour déficients moteurs (11),
- les IME pour déficients intellectuels légers (8).
- les IR (7),
- service pour déficients intellectuels (7)

- **en taux**

- les services pour déficients moteurs (79%, 11 jeunes concernés),
- les IR (30%, 7 jeunes concernés).

Au moment de l'enquête, 41 jeunes n'ont pu obtenir de réponse en terme d'orientation médico-éducative ; pour près des 2 tiers d'entre eux (27), c'est le manque de place qui est cité comme cause de l'absence de solution.